

02A-212002760-20160923-DELIB1632-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016



Commune de Serra di Ferru
Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2016

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
8	11	10	13 septembre 2016

N° 16/32

Objet : facilités de paiement pour les places à l'année des professionnels

L'an deux mil seize, le 23 septembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferru s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Marie-Pierre BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Coralie MANCINI, Monsieur Martin VALENTINI

Absent ou excusé : Monsieur Olivier BURESI

Pouvoirs : Madame Ilana PERETTI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI a donné pouvoir à Monsieur Jean ALFONSI

Secrétaire : Madame Marie-Pierre BARTOLI

Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu des montants importants à payer pour les professionnels (jusqu'à 10 000 €) et le fait que le règlement intervienne en début d'année au moment où leur trésorerie est au plus bas, il serait préférable de leur proposer des facilités de paiement.

Ainsi, il pourrait être proposé :

- 30 % en janvier ;
- 70 % en août ;

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



Le Maire
A. GIORGI